

Mours

actualités

Bulletin d'informations Municipales



▶ **Dossier : le plan local d'urbanisme**

▶ **Les bus et cars à Mours**

▶ **Les commissions**

*Joyeuses
Fêtes
à Mours*



Sommaire

Bulletin municipal du 2^{ème} semestre 2005

Actualités

Editorial du Maire

p 2

Etat civil

p 3

Commémoration du 11 novembre

p 4

Vie municipale

Les conseils municipaux

p 5

La commission des travaux

p 6

La commission des affaires scolaires

p 7

DOSSIER : le P.L.U.

p 8

Vie pratique

Les transports par car et par bus

p 15

Action sociale

Les animations seniors en 2005

p 16

Tribune libre

Sortie au futuroscope ?

p 18

La page des jeux

p 19

Les recettes de Maryse

p 20

Agenda

1^{er} semestre 2006

- 06 JANVIER : CYCLO-CLUB/ Assemblée Générale.
- 08 JANVIER : ASM FOOT/ Galette.
- 13 JANVIER : Comité des Fêtes/ Assemblée Générale.
- 14 JANVIER : Mairie/Vœux du Maire.
- 15 JANVIER : Foyer Rural/Galette.
- 28/29 JANVIER : Foyer Rural/Tournoi de Judo.
- 25 FEVRIER : Foyer Rural/Tournoi de Tennis de Table.
- 04 MARS : Foyer Rural/ Carnaval.
- 18 MARS : Mairie/Pot des Associations.
- 18 MARS : Comité des Fêtes/Loto du Printemps.
- 1^{er} AVRIL : Portes Ouvertes de la Bibliothèque.
- 1^{er} AVRIL : Comité des Fêtes/ Cabaret.
- 28 AVRIL : AMCLM/Assemblée Générale.
- 30 AVRIL : Foyer Rural/Couscous "Jeunesse Prolongée"
- 1^{er} MAI : ASM FOOT/Tournoi Benjamins et Débutants.
- 08 MAI : ASM FOOT/Tournoi Poussins moins de 13 ans.
- 26 MAI : Foyer Rural/ Fête du Foyer Rural.
- 27 MAI : Foyer Rural/Théâtre.
- 03 JUIN : CYCLO-CLUB/ Randonnée 150/200 Km entre Thelle et Bray.
- 04 JUIN : Comité des Fêtes/ Brocante.
- 10 JUIN : ASM FOOT/ Barbecue.
- 10 JUIN : Mairie/Sortie Seniors "Sons & Lumières" à Ecoeu.
- 12 JUIN : Foyer Rural/ Assemblée Générale.
- 21 JUIN : Foyer Rural/ Fête de la Musique.
- 25 JUIN : Comité des Fêtes/ Pétanque.

éditorial du maire



Encore une année de passée. C'est le moment de faire un premier bilan.

Depuis un an, la communauté de communes du "HAUT VAL D'OISE" est en fonctionnement. Son premier travail a été, bien sûr, la mise en place d'une structure en personnel, son installation dans des locaux, aujourd'hui encore provisoires, et l'acquisition de matériel propre à lui permettre de travailler dans les meilleures conditions. Cette première étape est maintenant terminée. Les premières décisions importantes intéressant la vie de l'ensemble de la population de la communauté ont été :

- D'une part la réorganisation des transports à l'intérieur du territoire de la communauté englobant les dessertes du marché de BEAUMONT SUR OISE et du Centre Commercial des PORTES de l'OISE à CHAMBLY. Une convention avec la société CARIANE est actuellement en cours de préparation*
- D'autre part une opération de nettoyage anti-tag qui a changé quelque peu l'aspect de notre commune.*

Sur le plan financier, toutes ces opérations n'ont eu, comme vous avez pu le constater, aucune répercussion sur le montant de nos impôts locaux en 2005.

Sur le plan communal, l'activité de l'année 2005 aura été assez soutenue, plusieurs dossiers importants ont bien progressé et des travaux contribuant à l'embellissement de notre commune ont été réalisés.

- Notre contrat rural*

Le dossier de demande de subventions de notre projet a reçu un avis favorable du Conseil Général. Il est actuellement à l'examen auprès des services du Conseil Régional. Comme prévu le début de sa réalisation devrait se situer à la fin du 1er semestre 2006

- Plan Local d'Urbanisme (PLU)*

L'étude de notre PLU est dans sa dernière phase. Le règlement de toutes les zones de notre commune a été rédigé. Toutes les personnes concernées et notamment les différentes Administrations ont été consultées sur ce règlement. Une réunion publique sera organisée le 14 janvier 2006 en mairie afin que vous puissiez être informés.

- Le chemin piétonnier qui longe l'avenue de Grand Champ a été restauré.*
- L'éclairage de l'entrée de MOURS et celui du rond point sont terminés et la 2e tranche d'enfouissement des réseaux sur la route de l'Isle-Adam réalisée.*
- Je profite de l'occasion pour vous rappeler que vous pouvez consulter notre site "Internet" qui a été mis à jour pour d'autres informations*

Mais nous sommes à l'approche des fêtes de fin d'année, là également, vous avez pu constater que la municipalité avait fait un effort particulier en installant de nouvelles guirlandes et en organisant un concours d'illuminations. Notre commune devrait s'illuminer de mille feux et être encore plus accueillante, plus conviviale.

A l'occasion de cette nouvelle trêve des confiseurs, permettez-moi de souhaiter à vous toutes et à vous tous d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année en famille et de vous donner rendez-vous en 2006.

LE MAIRE
Jean-Claude FAIVRE



Le mot de la rédaction

Notre site internet est à disposition depuis 3 mois. C'est le moment de faire un premier bilan. Concernant la vie du site lui-même (statistiques, mises à jour), je vous invite à lire l'article dans nos pages suivantes.

Ce qui nous intéresse aussi c'est ce que vous en pensez. Une jeune moursienne étudiante en BTS Communication est venue me voir. Elle cherchait plusieurs actions à effectuer dans le cadre de ses études. Cela ne pouvait mieux convenir. Il s'agit de Audrey SALCEDE.

Avec Jean-Claude Faivre, nous lui avons proposé 2 axes d'action :

1) une enquête de satisfaction auprès des moursiennes et moursiens concernant le site internet et aussi le bulletin. Cette enquête aura lieu du 26 décembre 2005 au 14 janvier 2006.

Nous vous invitons à lui réserver le meilleur accueil. Pour faire cette enquête, Audrey aura une carte de la Mairie et le questionnaire de l'enquête sera imprimé sur des feuilles à entête Mairie de Mours.

2) Une réflexion sur le bulletin. Par cette action, nous souhaitons rapprocher les 2 modes de communication bulletin municipal et site internet tant dans la présentation que dans les rubriques.

Ainsi sont réunies dans ces actions, la possibilité d'aider les jeunes de Mours et la disponibilité et le service à la population. Nous sommes à la disposition des autres jeunes pour les aider à s'insérer. En particulier, nous recherchons des jeunes qui pourraient apporter leur contribution à la communication (articles, gestion de rubrique spéciale jeunes, etc...).

**L'équipe de rédaction de Mours Actualités
vous souhaite une très bonne lecture**

**et vous présente
SES MEILLEURS VŒUX POUR 2006.**

J. BOUCHEZ et les membres de
La Commission Communication.

état civil

Naissances en 2005

WEBER Rudy, Lucien
né le 11 juin 2005 à L'ISLE ADAM

THAVARD Elisa, Annie
née le 27 juin 2005 à L'ISLE ADAM

HOUREZ Mathéo, Cédric, Marceau
né le 8 juillet 2005 à STAINS

EPENOY Marine, Valérie, Sabrina
née le 25 juillet 2005 à L'ISLE ADAM

CORREIA Sara
née le 4 août 2005 à BEAUMONT- SUR- OISE

VERSYCK Laura, Christel
née le 13 septembre 2005 à L'ISLE ADAM

MOUSSIRON Clément, Bernard
né le 15 septembre 2005 à BEAUMONT-SUR-OISE

MAYER-BASTELICA Armand, Jacques, Gérard
né le 18 octobre 2005 à PONTOISE

THOMAS Manon, Françoise, Yannick
née le 18 octobre 2005 à L'ISLE ADAM

PROUX Maëlle, Myriam, Dominique
née le 29 octobre 2005 à MONTMORENCY

SIMON Anouk, Gilda, Vanoise
née le 21 novembre 2005 à L'ISLE ADAM

LIEBAERT Valérian, Thomas, Alfred
né le 21 novembre 2005 à ERMONT

SOK Meïlenn, Tatiana, Luy
née le 25 novembre 2005 à l'Isle-Adam

Nos sincères félicitations aux heureux parents

Mariages

LEAUTE Yannick et MAUCOURANT Véronique
mariés le 22 octobre 2005

SALCEDE Laurent et SIFFLEUR Marie-France
mariés le 5 novembre 2005

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Transcriptions de décès

Madame LECOEUR Jeanne-Marie
décédée le 18 juillet 2005

Monsieur BASCANS Claude, Adrien
décédé le 24 juillet 2005

Monsieur LOIRE Georges, Joseph, Gérard
Décédé le 7 septembre 2005

*Nous présentons nos condoléances
aux familles éprouvées*

Commémoration du 11 novembre 1918



Cette année, de nombreux Moursiens se sont déplacés pour célébrer avec M. FAIVRE, le Conseil Municipal et les Anciens Combattants, la cérémonie commémorative du 87ème anniversaire de la guerre 1914/1918.

Nous transcrivons ci-dessous le discours de Monsieur le Maire.

"Il y a 87 ans, en ce jour du 11 novembre 1918, le clairon de l'armistice résonnait dans toutes les communes de France métropolitaine et d'outre mer. Au front, les clairons sonnent le "cessez le feu", "Levez-vous", "Au drapeau". La Marseillaise jaillit à pleins poumons des tranchées. Le soulagement est le même chez nos ennemis allemands. Pour la première fois depuis 4 ans, Français et Allemands peuvent se regarder sans s'entretenir. L'armistice a été signé le matin même dans le wagon du Généralissime FOCH, au carrefour de Rethondes, au milieu de la forêt de COMPIEGNE à 5 H 15 du matin.

L'armistice laisse derrière lui huit millions de morts et six millions de mutilés. Les survivants qui ont perdu la foi dans les valeurs morales et spirituelles veulent encore croire que cette guerre qui s'achève restera la dernière de l'histoire, la "der des der".

4 ans plus tôt le samedi 1er août 1914 à 4 heures de l'après midi, tous les clochers de France se faisaient également entendre mais c'était le sinistre tocsin qui retentissait. La France venait de décréter la mobilisation générale, LA GRANDE GUERRE venait de commencer. Le nationalisme était exacerbé. Des millions de jeunes français rejoignirent leurs régiments bien décidés à venger l'honneur de leur patrie au risque d'y laisser leur vie.

Comment a-t-on pu arriver à un tel degré de sauvagerie, de haine entre les différents belligérants. Il faut chercher la réponse dans la défaite de la guerre de 1870 perdue par la France et qui a fait germer et se développer dans l'armée française un désir de revanche immense qui n'attendait que la première occasion pour se manifester. Autre élément également important à prendre en compte car directement lié à la défaite militaire, est l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace et de la Lorraine dont la population, après une série d'aller et retour entre les deux nations, désirait, à une écrasante majorité, revenir dans le giron de la France.

Trois événements, trois crimes qui n'ont apparemment aucun lien entre eux vont cependant changer le cours de l'histoire et plonger le monde dans son premier grand cataclysme.

Ce fut d'abord le 16 mars 1914 l'assassinat de Gaston CALMETTE Directeur du Figaro par Madame CAILLAUX femme du ministre des finances Joseph CAILLAUX l'homme politique le plus en vue de l'époque. Le geste de cette femme guidé par des considérations purement privées aura pour conséquence d'empêcher son mari de devenir Président du Conseil autrement dit d'accéder à la Direction du gouvernement de la France alors que pacifiste de raison, Joseph CAILLAUX aurait peut être pu, comme il y était

parvenu jusqu'à cette date, éviter le recours à la guerre.

Ce fut ensuite le 28 juin 1914 l'assassinat à SARAJEVO par un nationaliste Serbe de l'héritier de l'Empire Austro-Hongrois l'Archiduc François Ferdinand. Plus que du fait de la personnalité de l'Archiduc, cet assassinat servira de prétexte, compte tenu du contexte de l'époque très favorable à la guerre, à l'embrasement général de l'Europe entraînant dans son sillage outre l'Autriche Hongrie et la Serbie, l'Allemagne, la Russie et la France.

Ce fut enfin le 31 juillet 1914 veille de la mobilisation générale l'assassinat à PARIS au café du croissant du leader socialiste JEAN JAURES qui était avec Joseph CAILLAUX les derniers partisans de la paix. Ces hommes plus clairvoyants que les autres ont bien essayé d'enrayer cette volonté d'en découdre à nouveau par les armes ou au moins d'en retarder le plus possible l'échéance. Mais il est bien difficile d'aller à contre courant de la volonté d'un peuple.

Il faut tirer des enseignements de l'histoire. Une guerre ne survient jamais du jour au lendemain. Il y a toujours des signes avant coureurs, des événements plus ou moins importants qui portent en eux le germe du malheur et qui précèdent l'arrivée de la catastrophe. La deuxième guerre mondiale n'a pas échappée à cette règle

Aujourd'hui encore, tous les ingrédients sont à nouveau réunis pour le déclenchement d'un nouveau conflit mondial qu'il s'agisse des nationalismes ou des intégrismes religieux. Alors, si le monde libre veut éviter de replonger dans une nouvelle tragédie il doit être très vigilant, très attentif à tout ce qui se passe autour de lui afin, le cas échéant, de pouvoir désamorcer la bombe pendant qu'il est encore temps."

Puis, Monsieur BOUCHEZ 1er adjoint, a délivré le message de M. MEKACHERA secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Après l'écoute de la Marseillaise, l'honneur aux Morts, la minute de silence, une gerbe a été déposée devant le Monument aux Morts. Pour la 1ère fois, l'hymne européen a clôturé la première partie de la cérémonie. L'assistance s'est ensuite rendue au cimetière pour l'hommage aux trois jeunes soldats qui y reposent. A l'issue de cette manifestation, un verre de l'amitié a été servi dans le hall de la Mairie.

Les conseils municipaux du 2^e semestre 2005

Conseil Municipal du 9 juin 2005

Présents : MM FAIVRE Jean-Claude (Maire), BOUCHEZ Joël, PETIT Gabriel, RENAULT Bernard (Adjoint)

MMES LEHOUGAIS Josette, MALLET Monique, PETIT Maryse, REMUSAT-DEBREUCQ Sophie, MM GORGE Jean-Pierre, BLANDAMOUR Jean-Yves, PLAUT Alain (Conseillers Municipaux)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Pouvoirs :

M. BEGHIN pouvoir à M. FAIVRE

M JANOUÉIX pouvoir à M. RENAULT

M. BOUCHEZ Joël a été élu secrétaire de séance.

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE (CCHVO) - MODIFICATION ARTICLE 3 DES STATUTS

Par courrier en date du 28 avril 2005, M. le Président de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a sollicité les Maires des communes membres afin de procéder à une modification de l'article 3 des statuts pour fixer le siège de la Communauté au :

Numéro 1, Avenue Carnot à BEAUMONT-SUR-OISE - 95260

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

2) FOURRIERE DU VAL D'OISE

Après présentation de M. FAIVRE Jean-Claude, Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise et de choisir l'option capture et ramassage.

Conseil Municipal du 28 juillet 2005

Présents : MM FAIVRE Jean-Claude (Maire), Bouchez Joël, PETIT Gabriel, RENAULT Bernard (Adjoint)

MMES LEHOUGAIS Josette, MALLET Monique, PETIT Maryse, REMUSAT-DEBREUCQ Sophie, MM BEGHIN René, GORGE Jean-Pierre, BLANDAMOUR Jean-Yves, PLAUT Alain, BEGHIN René (Conseillers Municipaux)

Formant la majorité des membres en exercice.

M. BOUCHEZ Joël a été élu secrétaire de séance.

1) PRIX DES REPAS, TICKETS ET CARTES DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DU CENTRE AERE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005-2006

Vu le décret N°2000-672 du 19 juillet 2000 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public et l'arrêté du 05 juillet 2005 du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie fixant le taux annuel, prévu au premier alinéa de l'article du décret du 19 juillet 2000, à 2,20%,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les prix de la cantine scolaire et du centre aéré de Mours pour l'année scolaire 2005-2006 à partir du 02 septembre 2005 aux prix ci-dessous :

a) le prix des cartes d'abonnement est établi sur la base du prix d'un repas de : 3,12 euros.

b) le prix du ticket de repas occasionnel est établi à : 4,06 euros

c) les prix des cartes d'abonnement mensuel de la cantine sont établis à : 53,04 euros pour les mois de septembre, novembre 2005 et janvier, mars, mai et juin 2006

37,44 euros pour le mois de octobre 2005

31,20 euros pour le mois de décembre 2005

24,96 euros pour les mois de février et avril 2006

d) le prix de la carte de 5 repas du centre aéré est établi à : 15,60 euros

e) le prix de remboursement du repas, selon les conditions fixées par le règlement est établi à : 2,47 euros

2) REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005-2006

Après lecture, par M. BOUCHEZ, de la proposition de modification du règlement de la cantine scolaire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement.

3) RESPECT DE L'EMPRISE DES CHEMINS COMMUNAUX PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES :

Vu le code rural. Vu le cadastre de la commune de Mours. Vu le classement des chemins communaux établis par le Conseil Général du Val d'Oise.

Vu l'empiètement interdit effectué par les exploitants agricoles sur l'emprise des chemins communaux lors de leurs travaux agricoles,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

a) de rétablir les chemins communaux dans leur emprise cadastrale, et en particulier les chemins de Prérôles, de la Milstrade, du Poirier, de la Colombelle dans leurs limites cadastrales, soit :

Chemins de Prérôles : 10 mètres

Chemin de la Milstrade : 7,5 mètres

Chemin du Poirier : 15 mètres puis 7,5 mètres

Chemin de la colombelle : 7,5 mètres

b) d'autoriser le Maire à recourir aux services d'un géomètre expert pour cette opération cadastrale

c) d'informer tous les exploitants agricoles concernés de cette décision et des obligations qui leur incombent par lettre recommandée avec accusé réception

d) de recourir aux procédures légales en vigueur en cas de récidive de la part des dits exploitants agricoles ou de leurs successeurs.

e) d'adresser copie de cette délibération à :

Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur le Directeur de la DDAF du Val d'Oise

Conseil Municipal du 6 octobre 2005

Présents : MM FAIVRE Jean-Claude (Maire), PETIT Gabriel, RENAULT Bernard (Adjoint)

MMES LEHOUGAIS Josette, MALLET Monique, PETIT Maryse, MM GORGE Jean-Pierre, BLANDAMOUR Jean-Yves, PLAUT Alain, BEGHIN René (Conseillers Municipaux)

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. BOUCHEZ pouvoir à M. FAIVRE

M JANOUÉIX pouvoir à Mme LEHOUGAIS

Mme REMUSAT-DEBREUCQ pouvoir à M. RENAULT

Mme BOISSIER, Secrétaire Générale, a été élue secrétaire de séance.

1) ACTUALISATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.R.)

M. Faivre, Maire, informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé en 2003, année du 20^e anniversaire des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIR) d'entreprendre la réactualisation de son PDIR. Ce plan concerne les sentiers pédestres et équestres. Il a été adopté par délibération de l'assemblée départementale le 23 février 1996 après consultation des communes.

Le document qui est présenté comporte les itinéraires retenus en 1996 auxquels s'ajoutent des projets d'itinéraires complémentaires dont ceux du plan de circulation douce du Conseil Général.

Vu le dossier présenté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au PDIR actualisé et demande l'inscription au PDIR des chemins suivants : 92/D922, C2, MO, PO, X1, X2, X3 et X4.

La commission des travaux

• En fouissement des réseaux

La dernière tranche d'enfouissement des réseaux, EDF, Eclairage Public, France Télécom, devrait avoir lieu vers le milieu de l'année 2006, pour ce qui concerne le linéaire D922 résiduel.

• TRASERR

Les travaux de revêtement routier ont été réalisés en octobre 2005. Pour ce qui concerne les parties traitées en enrobé, le résultat est tout à fait correct. Il en est autrement pour ce qui est du gravillonnage. Vous avez pu constater la non adhérence de la deuxième couche de gravillons, ce qui a occasionné un rejet important. Des correctifs partiels seront effectués en début 2006, pour espérons, un meilleur résultat, notamment rue de Nointel.

• Trottoir avenue des Grandchamps

Les travaux de remise en état pour le partiel très abîmé sont, à ce jour, terminés. Le résultat est je crois satisfaisant. Pas de critique négative à ce jour. Il est vrai qu'il n'y en a pas de positive non plus.

• Engorgement des réseaux

Vous avez sans doute appris que le sous-sol de la Maison des Associations a été 2 fois inondé par les eaux usées. La Lyonnaise des Eaux a curé 2 fois la conduite en cause, celle de la rue des Prés sans découvrir de défaut majeur. Ce sont, il semblerait, les graisses qui en s'accumulant amèneraient ces désagréments. Un curage plus complet a été réalisé jusqu'au poste de relèvement situé rue de Pontoise, par notre fermier. Un clapet anti-retour va être parallèlement étudié, car pas facile à intégrer sur l'actuel collecteur du bâtiment précité.

• Fleurs

Les fleurs "automne-hiver" sont venues, comme chaque année, enjoliver notre village. Merci à nos "horticulteurs" d'avoir réalisé ces plantations avec goût et application.

A noter qu'ils sont aussi à l'occasion "maçons, couvreurs, peintres, carreleurs, menuisiers, métalliers, électriciens, vitriers, mécaniciens, serruriers, aménagés, déménageurs, techniciens de voirie et d'espaces verts, élagueurs, balayeurs, cureurs"... Ces activités ne sont pas exhaustives, j'en oublie c'est sûr. Ces personnels vous les connaissez, vous les voyez tous les jours. Ils s'appellent "MICHEL, PATRICE et TONIO".

Ne les sollicitez pas trop ! Ils ont déjà beaucoup à faire.

• Nettoyages

Vous l'avez constaté, les ont été éliminés, par divers procédés. Mais chut ! restons discrets et croisons les doigts.

• Eclairage des voies

Ainsi que je l'ai déjà expliqué, l'éclairage des voies est très rapidement rétabli lorsqu'il s'agit d'une simple panne (ampoule grillée sur petit lampadaire ou secteur disjoncté).

Le problème est tout autre lorsqu'il s'agit d'un équipement électrique défectueux. Notre personnel n'est pas habilité à travailler sur le 220 volts. Le travail en présence de courant est obligatoire pour rechercher le point défectueux. Il faut donc déplacer l'entreprise.

Pour ce qui concerne les poteaux de grande hauteur (rue de Beaumont, rue de l'Isle-Adam, de Nointel, etc...), une nacelle élévatrice est obligatoire, ainsi que la présence de deux opérateurs.

Une intervention pour changer une seule ampoule ou un seul tube, et le système d'allumage coûte la bagatelle de 150 euros même un peu plus :

- 1 déplacement de nacelle.
- 1 déplacement de deux intervenants.
- 1 tube ou une ampoule.
- 1 système d'allumage.
- 1 recyclage des vieux matériels.

Vous comprendrez qu'il est sage d'attendre plusieurs déficiences pour réduire les frais dans ce domaine même si pendant cette attente des linéaires moins bien éclairés sont constatables.

B.RENAULT
Adjoint aux Travaux





La commission communication ...

Le site internet :
[http:// www.ville-mours.fr](http://www.ville-mours.fr)

Statistiques

Voici les statistiques du 1er trimestre
(du 05/09 au 04/12) de mise à disposition de notre site

Résumé par mois

Moyenne journalière

	Hits	Fichiers	Pages	Visites
Déc 2005	1432	1129	249	33
Nov 2005	1654	963	319	16
Oct 2005	972	788	286	15
Sep 2005	2374	1569	461	2

Totaux mensuels

	Hits	Fichiers	Pages	Visites
Déc 2005	5728	4516	997	133
Nov 2005	49621	28894	9596	505
Oct 2005	30155	24452	8870	489
Sep 2005	71243	47088	13859	722

Totaux	156747	104950	33322	1849
---------------	--------	--------	-------	------

Ce qui représente en moyenne :

616 visites par mois >> 20 visites par jour
11 107 pages consultées par mois >>
366 pages par jour >> 18 pages par visite

Enquête de satisfaction

Elle sera faite par Audrey Salcéde, jeune étudiante de Mours, **du 26 décembre 2005 au 14 janvier 2006.**

Pour faire cette enquête, Audrey aura une carte de la Mairie et le questionnaire de l'enquête sera imprimé sur des feuilles à entête Mairie de Mours.

2 possibilités pour y répondre :

- vous consacrez quelques minutes pour répondre à ses questions. Audrey remplira le questionnaire.
- vous ne disposez pas immédiatement de ces minutes, conservez le questionnaire. Remplissez-le et déposez-le dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le 15 janvier 2006.

Merci à tous pour votre participation et pour l'accueil que vous lui réserverez.

Mise à jour du site et évolution

La mise à jour du site est confiée à la société Pluralis (à Champagne-sur-Oise), spécialiste de la communication et du graphisme. Ceci permet une mise à jour régulière en respectant la charte graphique du site.

Vos réponses à notre enquête et l'expérience nous permettront d'améliorer l'ergonomie et de faciliter la recherche des informations.

Nous avons commencé à mettre des formulaires à votre disposition afin de faciliter les démarches administratives : Formulaire de commande pour la cantine

Nous continuerons avec les listes de documents nécessaires pour les démarches (carte d'identité, passeports, etc...) et les formulaires d'adhésion avec les Responsables des associations.

Communiquez avec la Mairie

Pour communiquer par internet avec la Mairie, utilisez l'adresse >> infos.mairie.mours@wanadoo.fr

... et des affaires scolaires

Lors du Conseil Municipal du 2 septembre, les prix de la cantine pour l'année scolaire 2005-2006 ont été adoptés à l'unanimité. Nous vous les rappelons ci après :

Prix (en Euros)

Prix de base d'un repas	
pour la carte d'abonnement	3,12
Base de remboursement	
(selon conditions du règlement)	2,47
Ticket de repas occasionnel	4,06

Cartes d'abonnement mensuel de la cantine :

Septembre 2005	53,04
Octobre 2005	37,44
Novembre 2005	53,04
Décembre 2005	31,20
Janvier 2006	53,04
février 2006	24,96
Mars 2006	53,04
Avril 2006	24,96
Mai 2006	53,04
Juin 2006	53,04

Carte de 5 repas du centre aéré 15,60

Vous trouverez toutes les informations sur le calcul de ces prix et le formulaire de demande de cartes ou de tickets en format pdf sur notre site dans la rubrique :

Vie scolaire >> Cantine

J. Bouchez, 1er Adjoint, chargé de la Commission Communication et des Affaires scolaires



PLAN LOCAL D'URBANISME

Préparons aujourd'hui notre ville de demain

Le mot du Maire

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 complétée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, est venue modifier en profondeur le Code de l'Urbanisme.

Elle a instauré un nouveau document: le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et élargit le champ d'action de la municipalité dans le cadre de la vie locale (en abordant de nouveaux thèmes ou en approfondissant certains d'entre eux).

Le P.L.U. est un document essentiel qui fixe les grandes orientations pour l'avenir et le développement de notre ville. Il précise les affectations générales des sols, organise le développement de l'espace et exprime dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) les priorités de la ville, notamment en matière d'aménagement, d'environnement, de développement économique, de règles de construction et du cadre du vie.



LA CONCERTATION
AVEC LA POPULATION

Mours sera bientôt doté de son P.L.U., définissant tous ces grands points, c'est dire son importance pour la vie quotidienne de ces citoyens.

La révision de ce document entre en concertation publique continue; la présente exposition en constitue une des étapes.

Conformément à la Loi, chacun peut venir en prendre librement connaissance et consigner ses remarques dans un registre tenu à la disposition de tous pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Vos remarques et vos avis nous intéressent, ils viendront enrichir cette réflexion.

D'avance je vous remercie pour votre participation.

Jean-Claude FAIVRE



PLAN LOCAL D'URBANISME

La procédure de révision du P.L.U

Par délibération en date du 09 septembre 2004, le Conseil Municipal a lancé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) sur la totalité du territoire de la commune. Ce plan, qui précisera le droit des sols, sera surtout un document de référence pour l'aménagement et le développement durable de la ville, il permettra de définir le cadre de vie des Moursiens.

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

- Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification urbaine.
- Ce document remplacera le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) actuel. Comme le P.O.S, le P.L.U définira les règles de vie sur le territoire de la commune. Il s'attachera, par exemple, à délimiter les zones constructibles ou non constructibles, et à préciser la destination de chacune d'elles (habitat, activités industrielles ...)
- Par le biais du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D), le P.L.U devient un véritable projet urbain sur le long terme.



LA PROCÉDURE

LES GRANDES ETAPES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le P.L.U s'élabore en trois phases sur environ deux ans :

- Une phase de diagnostic qui permet d'évaluer l'état actuel de la commune (démographie, économie, environnement urbain et naturel)
- Une phase d'élaboration du futur projet urbain, appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) établie à partir des conclusions du diagnostic.

Le P.A.D.D définit les choix pour l'avenir de Mours dans les domaines de l'emploi, du logement, des déplacements, de l'environnement, du cadre de vie, des loisirs.

- Une phase de traduction réglementaire et d'enquête publique. Au cours de cette dernière phase, le dossier final du P.L.U est rédigé. Il comprend un plan de zonage et un règlement qui précise la vocation des différentes zones délimitées. L'ensemble de ces documents est soumis à travers l'enquête publique, à l'approbation des habitants puis à celle des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal prend l'initiative de réaliser le P.L.U et d'organiser les débats sur les orientations d'aménagement, tout au long de son élaboration. Les élus, avec l'appui externe des urbanistes et des paysagistes, étudient les orientations de développement et élaborent le dossier du P.L.U.

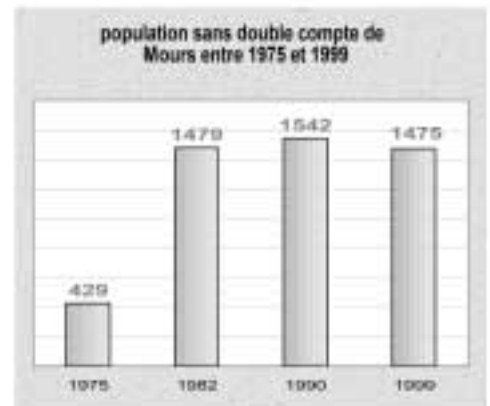
Les habitants et les associations participent à son élaboration à travers la concertation et lors de l'enquête publique.



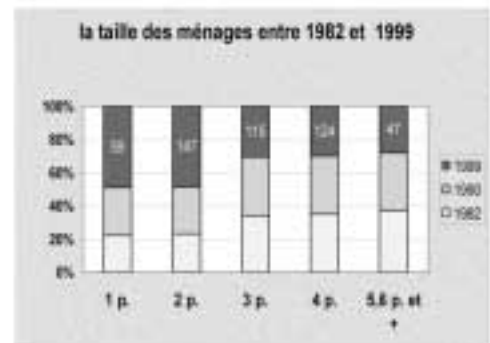
PLAN LOCAL D'URBANISME

La démographie

- La commune de Mours amorce une légère diminution démographique depuis 1990.
Après avoir presque quadruplé sa population entre 1975 et 1990, la commune compte, selon l'INSEE 1999, 1475 habitants.
Sur 243 hectares, sa densité est de 607 habitants/km².



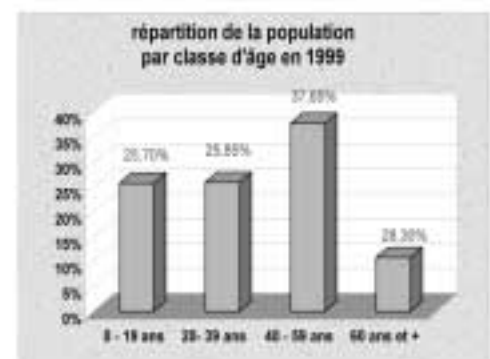
- La taille moyenne des ménages diminue.
Cette caractéristique est un phénomène observé sur l'ensemble de la France. Mours compte en moyenne 2,93 personnes par ménage contre 3,28 en 1990.



LA DEMOGRAPHIE

De plus, le nombre de petits ménages augmente: les ménages de 1 à 2 personne représentent 42% de l'ensemble des ménages.

- La population moursienne vieillit.
Comme en témoignent les évolutions par classes d'âge entre 1990 et 1999:
-28% de jeunes (0-19 ans) entre 1990 et 1999,
+42% de seniors (60 ans et plus)
L'indice de jeunesse (part des jeunes / part des seniors) diminue: 2,38 en 1999 contre 4,72 en 1982.





PLAN LOCAL D'URBANISME

L'habitat

- La commune de Mours compte 492 résidences principales, dont 93% de maisons individuelles. Ce taux est très supérieur au taux départemental (48%) et régional (27%).



- Le parc de logement est ancien et stable : 61% des logements construits datent de 1975/1981. Ils correspondent à la réalisation de la ZAC de Grandchamps. Depuis, seuls 10% des logements ont été construits



L'HABITAT

- 5 est le nombre moyen de pièces par logement sur la commune.
- 3 est le nombre moyen de personnes par logement.
- 1 logement sur 2 est d'une superficie comprise entre 70 et 100m².

- La commune ne dispose que d'un seul logement social. Selon l'INSEE 1999, cette proportion est inférieure à celle du Val d'Oise et de la région.



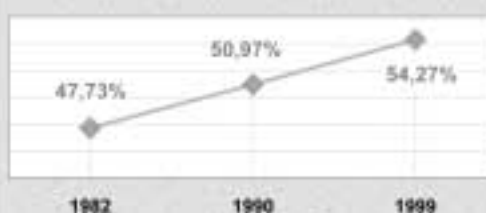


PLAN LOCAL D'URBANISME

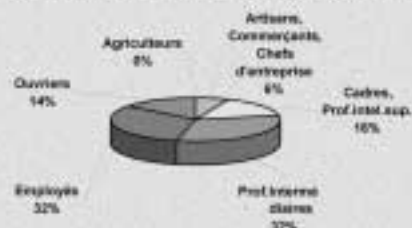
L'économie

- Un taux d'activité en croissance depuis 1982. 54% des habitants sont actifs (contre 51% en 1990). Le taux d'activité des femmes est devenu supérieur à celui des hommes.
- Un taux de chômage faible : 8%. Mours se situe largement en dessous de la moyenne départementale (12%) et régionale (11,5%).
- Une population active qualifiée (professions intermédiaires, cadres, employés).
- Peu de commerces et services sur le territoire communal. Les habitants bénéficient de la proximité de Beaumont et de l'Isle Adam (Centre commercial Grand Val).

Taux d'activité de la population



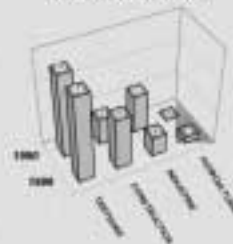
Répartition des actifs par statut professionnel en 1999

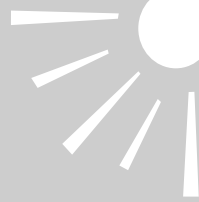


L'ECONOMIE

- Une économie axée sur le secteur tertiaire. Entre 1990 et 1999, les emplois dans l'industrie ont chuté. Ceux de la construction ont nettement progressé, absorbant le nombre d'emplois perdus.

Evolutions du nombre d'emplois par activité entre 1990 et 1999





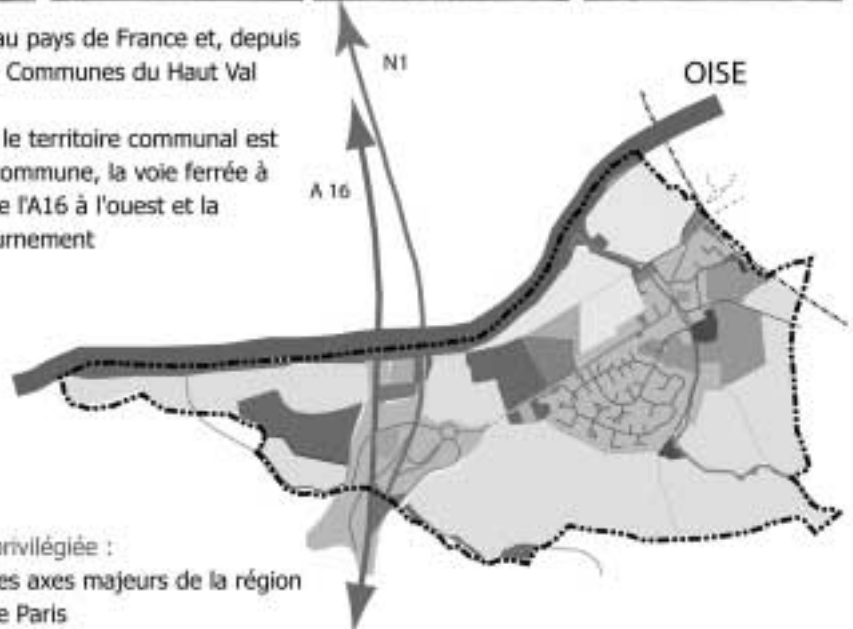
PLAN LOCAL D'URBANISME

L'environnement urbain et naturel



La commune de Mours appartient au pays de France et, depuis janvier 2005, à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

D'une superficie de 243 hectares, le territoire communal est marqué par l'Oise au nord de la commune, la voie ferrée à l'Est, le passage de la RN1 et de l'A16 à l'ouest et la RD922 dont un projet de contournement est prévu au nord.



L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET NATUREL

- Une situation privilégiée :
 - la proximité des axes majeurs de la région
 - la proximité de Paris
 - un cadre naturel de qualité avec les bords de l'Oise et les forêts
 - un environnement agricole proche et important
 - une topographie offrant un léger dénivelé et de belles perspectives et points de vue sur la vallée de l'Oise et sur les forêts.
- Un patrimoine naturel riche réhaussé par la présence de :
 - la rivière Oise,
 - le ru de Presles et le ru du Bois,
 - les forêts de Carnelle et de l'Isle Adam.
- Un noyau historique mis en valeur par la bibliothèque, la chapelle, la coulée verte du ru de Presles.
 - Un bon niveau d'équipements :
 - salle polyvalente
 - maison des associations
 - groupe scolaire et sa cantine
 - espaces de sport multiples
 - Un réseau de sentes piétonnes pour inciter à la pratique des circulations douces.

Grâce à la richesse et à la diversité de son patrimoine végétal, Mours dispose d'un environnement naturel de valeur qui participe grandement à la qualité du cadre de vie.



PLAN LOCAL D'URBANISME

La synthèse du diagnostic

Les atouts

Un environnement naturel de qualité
La proximité de Paris
Un environnement urbain bien délimité
Une desserte ferroviaire proche
Une desserte routière importante (A16, RN1)
La qualité de son habitat
La proximité d'un grand centre commercial
Un patrimoine architectural de caractère

Les faiblesses

Le risque d'inondation
La pression foncière importante
Une voie urbaine très empruntée (RD922)
Le manque de logements sociaux
Un parc de logements ancien et stable
Pas de commerces
La dégradation de certaines bâtisses

Les orientations

Maîtriser l'urbanisation



- Maîtriser l'évolution du nombre d'habitants
- Encourager la mixité sociale
- Diversifier l'offre de logements
- Inciter à une construction raisonnée

Préserver la qualité du cadre de vie



- Protéger le patrimoine environnemental
- Prendre en compte les risques et les nuisances
- Accompagner le projet de déviation de la RD 922
- Développer des modes de circulation douce

Développer le tissu économique local



- Conforter le lien avec le centre commercial
- Attirer des activités économiques

Les transports par car et bus à Mours

Les bus du Haut Val d'Oise

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (C.C.H.V.O.) a mis en place un nouveau service de bus depuis le 05 septembre 2005. Ce service a fait l'objet d'une convention liant le Département du Val d'Oise, la Communauté de Communes et Cariane, le transporteur concessionnaire du service.

Le STIF (Syndicat des transports de l'Île de France) subventionne en fonction du nombre de passagers transportés.

Mours est desservi par la **Ligne 64** dont voici les horaires :

Sens Beaumont-sur-Oise > Mours > Gare de Nointel :

BEAUMONT/OISE									
Duquesnel	06:05	06:33	07:01	07:18		07:58	08:31		
MOURS									
Grands Champs	06:10	06:38	07:06	07:23		08:03	08:36		
MOURS									
Les Lilas	06:12	06:40	07:08	07:25		08:05	08:38		
MOURS									
Les Près de Mours	06:13	06:41	07:09	07:26		08:06	08:39		
NOINTEL									
Avenue de Paris		06:16			07:33				
NOINTEL									
Mairie		06:17			07:34				
NOINTEL									
Gare SNCF	06:16	06:20	06:44	07:12	07:29	07:37	08:09	08:42	
<i>Départ des trains</i>									
<i>vers Paris</i>	06:21	06:21	06:49	07:16	07:34	07:44	08:16	08:47	
<i>Arrivée Paris</i>	07:03	07:03	07:21	07:53	08:10	08:23	08:53	09:24	

Sens Gare de Nointel > Mours > Beaumont-sur-Oise :

<i>Train départ</i>									
<i>gare du Nord</i>	16:22	16:52	17:22	17:52	18:22	18:37			
<i>Train arrivée</i>									
<i>gare de Nointel</i>	17:01	17:31	18:01	18:31	19:01	19:14			
NOINTEL									
Gare SNCF	17:04	17:35	18:04	18:34	19:04	19:18			
NOINTEL									
Avenue de Paris							19:20		
NOINTEL									
Mairie							19:21		
MOURS									
Les Près de Mours	17:07	17:38	18:07	18:37	19:07	19:24			
MOURS									
Les Lilas	17:08	17:39	18:08	18:38	19:08	19:25			
MOURS									
Grands Champs	17:10	17:41	18:10	18:40	19:10	19:26			
BEAUMONT/OISE									
Duquesnel	17:15	17:46	18:15	18:45	19:15				

Autres dessertes

Le marché de Beaumont-sur-Oise

- tous les samedis
- Départ à : 10 h 15 arrêt Grands Champs
10 h 20 arrêt face à la Mairie de Mours
10 h 35 au marché de Beaumont
- Retour à : 12 h au marché de Beaumont
12 h 15 arrêt à la Mairie de Mours
12 h 30 arrêt Grands Champs

Le centre commercial des Portes de l'Oise à Chambly

- tous les jeudis
- Départ à : 13 h 55 arrêt à la Mairie de Mours
14 h arrêt Grands Champs
14 h 15 arrêt Les Portes de l'Oise
- Retour à : 15 h 45 Les Portes de l'Oise
16 h arrêt Grands Champs
16 h 05 arrêt à la Mairie de Mours

Haut  **val d'Oise**
Communauté de Communes



les animations seniors au cours de 2005

SORTIE AMIENS du samedi 10 septembre



C'est par une matinée ensoleillée que nous avons pu visiter la cathédrale, où les plus courageux gravirent les énièmes marches d'accès au sommet. Puis, plus reposant, une promenade du quartier "LA PETITE VENISE" le long de la Somme.

Après tous ces efforts, une restauration s'imposait. Aussi, notre car nous

transporta dans un petit village nommé BRIQUEMESNIL où le repas spectacle du cabaret "LA BELLE EPOQUE" nous accueillait en musique. Pendant tout le repas, des animations diverses, des chansons, sans oublier les musiciens pour les amateurs de danse. Le retour à Mours fut rempli de commentaires joyeux, accompagné d'une bonne ambiance conviviale.

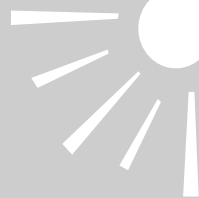


SORTIE THEATRE du dimanche 6 novembre

Partis en car depuis Mours, nous avons pu apprécier au Théâtre des Variétés à Paris, une comédie de Laurent RUQUIER "**Si c'était à refaire**" et interprétée avec brio par Pierre PALMADE, Isabelle MERGAULT, Claire NADEAU et Laurence BADIE.

L'histoire se situe dans une clinique chirurgicale d'esthétique où l'humour et le satyrisme de la pièce furent accompagnés de notre enthousiasme délirant. Vraiment à recommander si l'on veut passer un bon moment. Ce fut d'ailleurs notre cas et les commentaires au retour prouvèrent une satisfaction commune.





REPAS ANNUEL du samedi 3 décembre

Le traditionnel repas de fin d'année s'est déroulé dans notre salle polyvalente Robert Alézier.

Comme toujours, la qualité gustative était au programme et nos anciens ont pu apprécier la gastronomie préparée par notre nouveau traiteur.

L'après-midi a été animé par :

le trio rituel GUY- ELISA- THIERRY,

une démonstration bénévole de danses sportives par l'association VIRUS DANCE,

une séance d'imitation de nos hommes politiques par Jean-François Champeroux

ainsi qu'un "One man show" du Père CREPIN qui interpréta un sketch de Robert Lamoureux,

sans oublier notre Maire, Jean-Claude Faivre, qui poussa la chansonnette accompagné à la guitare par Jean-François.

Comme chaque année, une loterie récompensa les plus chanceux et une bonne soupe à l'oignon clôtura cette belle journée.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter à tous de joyeuses fêtes

ainsi que nos meilleurs vœux pour l'année 2006.

G. PETIT,
Responsable du C.C.A.S.



Week-end au futuroscope, les 24 et 25 juin 2006



Suite au succès remporté par la sortie au Puy du Fou fin août 2005, nous vous proposons :

un week-end au Futuroscope les samedi 24 et dimanche 25 juin 2006.

PRIX PAR PERSONNE : 220 Euros.

Ce coût comprend :

- Le transport en autocar grand tourisme.
- Le petit déjeuner sur l'autoroute le samedi matin.
- Le forfait 2 jours sur le site avec le spectacle nocturne.
- Le repas du samedi midi sur le site.
- Le dîner et l'hébergement du samedi soir et petit déjeuner du dimanche.
- Le repas du dimanche midi sur le site.
- Chambre de 2 à 3 personnes.

- Chambre seule supplément : 26 euros par nuit.

Le départ se fera vers 5 h 30 le samedi 25, parking Pétanque à Mours.
Le départ retour vers 15 h 30 du site le dimanche.

Les inscriptions se feront avec un chèque de réservation de 70 euros d'arrhes avant le 30/01/2006.

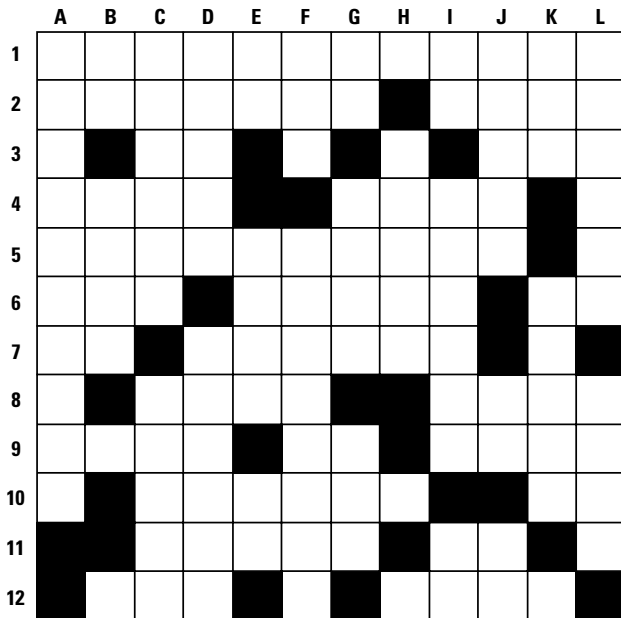
Le solde sera à régler 1 mois avant la date du départ.

N'est pas inclus dans le tarif, une collation éventuellement prise sur l'autoroute au retour le dimanche soir et le supplément de la chambre seule.

**Pour tout renseignement ou inscription :
contacter M.Gabriel PETIT
au 01 30 28 75 17 ou 01 30 34 23 21.**

ATTENTION ! PLACES LIMITEES.

Les mots croisés du club "jeunesse prolongée"



1^{ère} GRILLE

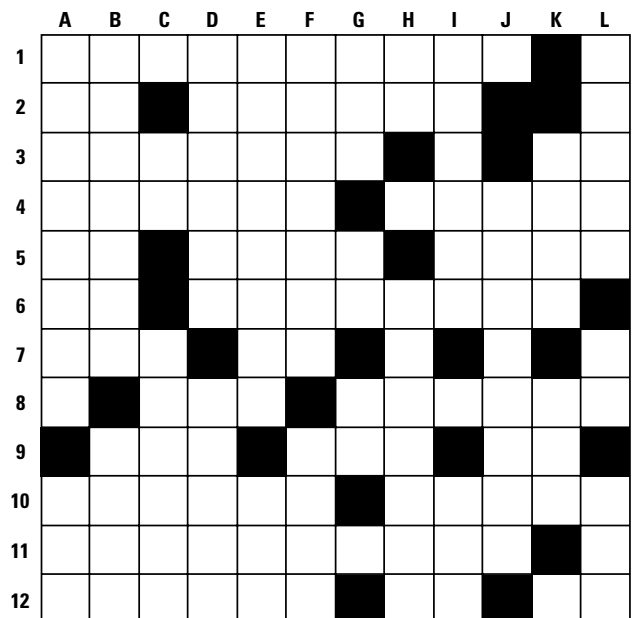
THEME : Les Capitales du Monde (selon Nicole C.)
(Seules les définitions en gras et soulignées se rapportent au thème)

Horizontalement :

1) D'une grande île de l'océan indien 2) T'appiquas - Passe à Quimper 3) Note - Le 7ème est le cinéma 4) Ville d'Algérie - Affluent du Danube 5) Sur le Rio de la plata 6) De pouvoir - Dans une oasis irriguée par le Barada - Fleuve côtier 7) Règle - De l'Albanie 8) Avec déco - Port sur la Baltique 9) Elle se trouve au fond d'un golfe formé par le Skagerrak - Lac des Pyrénées - Hangar 10) Saoulé - Île 11) Sur la Seine - Mesure chinoise 12) De l'alphabet grec - Sur le Rhin

Verticalement :

A) Dans une république de l'Amérique du Sud B) Drame Japonais - Nom donné aux compagnons de débauche du Régent C) Cordon d'une bourse - 1ère lettre de l'alphabet hébreu D) De change, de police ou de maîtrisé - Siègeai E) Suite d'étoiles - Loi ancienne - Fin de verbe F) En Suisse - Sur la Vistule G) Lettre religieuse - Sur le Rimac - Bons conducteurs de la chaleur H) Dans les Ardennes I) Début de robe - Victoires de cinéma - Ville de Normandie J) Etat dans les Rocheuses - Rire à l'envers - Moderne K) Il est souvent au bout de l'hameçon - La ville blanche L) En Ontario - Du Yémen



2^e GRILLE

THEME : Littérature (selon Daniel L.)
(Seules les définitions en gras et soulignées se rapportent au thème)

Horizontalement :

1) Poète, auteur du Spleen de Paris 2) Préposition - Purifiée 3) Dupent - Conjonction 4) Ecrivain contemporain auteur de "La kermesse aux Idoles - Motrice abrégée 5) Paresseux - Déchiffrer dans le désordre - Souverains 6) Sur une plaque européenne - Auteur des Fausses Confidences 7) Appel familial - Négation 8) Possessif - Apprenti 9) Relie des Américains - Patron des médecins - Dieu égyptien 10) Historien auteur de "La mémoire de l'éternité - Filins de bouées 11) Etat allemand - Lit de rivière 12) Auteur du Manifeste du Parti Communiste - Pour le Pape - Note.

Verticalement :

A) Auteur du Journal d'un Curé de Campagne B) Dramaturge du "Voyageur sans Bagages" - Marque un effort C) Dans la bouche - Auteur de l'Interrogatoire (1968) D) Auteur de la Première Gorgée de Bière - Bureau d'huissier E) Poissons F) Herbe aux écus Suivies à la ligne G) Ecrire en est un - Dans la peine - Contracté H) Fin de série - Auteur du "Silence de la Mer" I) Poisson à ventouses - Mets J) Compositeur pour orgues et voix (1668-1733) K) Fruit sec - Ecorce de chêne moulue L) Couleur de robe - Interjection - Station thermale belge.

les recettes de Maryse

En attendant minuit ...

MARYSE vous propose de lever vos verres à cette fin d'année

Lotte aux artichauts

Pour 6 personnes : Préparation 20 mn Cuisson 30 mn
300g de lotte
6 fonds d'artichauts en conserve
1 sachet de court bouillon
2 cuillères à soupe de farine
30 g de beurre
100 g de crevettes décortiquées
50 g de gruyère râpé
3 pincées de noix de muscade
Persil, sel, poivre.

Préparez le court bouillon, ajoutez la lotte et laissez cuire 5 mn à partir des premiers frémissements. Allumez le four th 7, dans une casserole, faites fondre le beurre, saupoudrez de farine et mélangez pour faire un roux blanc. Versez _ de litre de bouillon peu à peu sans cesser de tourner et faites épaissir 10 mn à feu doux. Ajoutez le fromage, les crevettes, la noix de muscade, le sel et le poivre. Egouttez les fonds d'artichauts, placez-les dans un plat à gratin, disposez sur chacun un peu de poisson et de béchamel et faites gratiner 15 mn au four Servez , décorez de brins de persil et de petits fleurons.

Solutions mots croisés

1ère GRILLE (Les Capitales du Monde)

Horizontalement : 1)ANTANANARIVO 2)SOIGNAS - ODET 3) - RE - ART 4)ORAN - LECH - 5) MONTEVIDEO 6)PUT - DAMAS - AA 7)TE - TIRANA 8)I - ARTS - RIGA 9)OSLO - OO - SHED 10)ENIVRE - RE 11)PARIS - LI 12)PHI - BONN

Verticalement : A)ASSOMPTION B)NO - ROUE C)TIRANT - ALEPH D)AGENT - TRONAI E)NN - EDIT - IR F)AAR - VARSOVIE G)NS - LIMA - ORS H)SEDAN I)RO - CESARS - LO J)IDAHO - IH - IN K)VER - ALGER L)OTTAWA - ADEN

2ème GRILLE (Littérature)

Horizontalement : 1)BAUDELAIRE 2)EN - EPUREE 3)ROULENT - NI 4)NUCERA - LOCO 5)AI - RLIE - ROIS 6)NL - MARIVAUX 7)OHE - NE 8)SES - ARPETE 9)ATT - LUC - RA 10)CHAUNU - ORINS 11)LAND - ECRIN 12)ENGELS - SS - FA.

Verticalement : A) BERNANOS - CLE B)ANOUILH - AHAN C)UC - ESTANE D)DELERM - ETUDE E)EPERLANS F)LUNAIRE - LUES G)ART - EI - AU H)IE - VERCORS I)REMORA - RIS J)COUPERIN K)NOIX - TAN L)BAI - HE - SPA.



Filet de marcassin

Pour 6 personnes : Préparation 20 mn Cuisson 25 mn + 40mn pour le chou
2 filets de marcassin (comme exemple 2 filets mignon de porc)

20 cl de vin rouge- 5 cl de cognac - 1 c à café de baies de genièvre - 1 clou de girofle - 10 grains de poivre - 1 branche de thym -2 feuilles de laurier - 1 carotte - 2 gousses d'ail -

_ chou rouge- 3 pommes - 2 oignons émincés - 20 cl de vin rouge - 1 carré de sucre

2 c à soupe d'huile - 20 g de beurre - sel - poivre.

La veille : Disposer les filets dans un plat creux.; Faire chauffer le vin et le cognac, ajouter les épices et les aromates, compléter avec 1 oignon émincé, la carotte en rondelles et l'ail écrasé. Verser sur les filets, laisser refroidir avant de couvrir d'un film, puis mettre au frais 12 h.

Le jour même : Faire chauffer l'huile dans une cocotte, y faire dorer un oignon émincé. Ajouter le chou rouge, mélanger et verser le vin rouge avec le carré de sucre, saler. Couvrir et laisser mijoter 30 à 35 mn. Couper les pommes en quartiers, les faire rissoler dans un peu de beurre et mettre à cuire 5 mn avec le chou. Retirer la viande de plat et filtrer la marinade (ne g arder que le jus). Faire chauffer une poêle avec de l'huile et une noisette de beurre, y mettre la viande à dorer sur toutes les faces, baisser le feu et laisser cuire doucement 20 à 25 mn en arrosant de marinade (juste assez pour qu'elle caramélise autour de la viande sans brûler)

Trancher les filets, les disposer sur le lit de chou rouge et de pommes ; Verser un peu d'eau dans la poêle de cuisson pour faire un peu de jus. Verser sur le chou. Poivrer au dernier moment.

Un petit tour à la cave :

Sauternes ou Monbazillac

Saumur blanc ou Anjou blanc

Saint Emilion, côte du Roussillon ou Graves sans oublier le roi des bulles

TRES BONNE ANNEE 2006



**Jean-Claude Faivre, Maire
Le Conseil Municipal
et l'ensemble du Personnel Communal**

**vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2006 !**